

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1998)
Heft: 107

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants

POLITIQUE

Réforme de la Constitution : plusieurs modifications des textes sont en cours. Suite à un vote favorable du Conseil des Etats, la liberté syndicale sera inscrite dans la Constitution. Le droit de grève reste cependant non-constitutionnel. Le principe "Nul ne doit subir de discrimination" a été ajouté.

Par 93 voix contre 57, le Conseil national a refusé de donner au Parlement la possibilité de soumettre au vote populaire les traités internationaux qui ont une importance considérable pour la Suisse. Seuls seront soumis au peuple les traités qui prévoient l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales.

Par 82 voix contre 68, la socialiste Francine Jeanprêtre a réussi à faire biffer la règle selon laquelle le Conseil fédéral ne peut compter plusieurs membres du même canton. Le nombre des Conseillers fédéraux demeure égal à sept. L'Assemblée fédérale ne pourra pas voter une motion de censure et renvoyer les sept sages dans leurs foyers. L'Assemblée a voté la conservation du mot de "neutralité" dans les textes par 93 voix contre 46.

Initiative et référendums : l'USS a lancé deux initiatives pour lutter contre le chômage avec deux objectifs : la semaine de 36 heures et l'imposition des gains en capital.

Le Parti de la Liberté a lancé la récolte de signatures pour ses quatre initiatives "anti-bouchons". Les textes demandent l'extension à six pistes des autoroutes Zürich-Berne et Lausanne-Genève, une deuxième galerie routière au Gothard et la levée du droit de recours des associations au plan fédéral.

L'initiative Denner "Pour une démocratie directe plus rapide" a abouti avec 115 684 signatures validées.

L'UDC zurichoise envisage de lancer deux initiatives, avec ou sans l'appui du parti national. Christoph Blocher préconise que l'AVS soit renflouée par les réserves d'or non utilisées de la Banque Nationale Suisse et propose que le Conseil fédéral soit élu par le peuple.

Les libéraux et les radicaux appellent au non sur l'initiative concernant le génie génétique. Les Verts voudraient que la Suisse prenne la tête du front du refus en interdisant les brevets sur le vivant.

Par 15 voix contre 6, la Commission des affaires juridiques du National a recommandé d'approuver l'initiative parlementaire de Jost Gross (Soc/TG) qui propose d'étendre les dispositions de protections des travailleurs à d'autres formes de transferts d'entreprises que le simple rachat.

Le Conseil fédéral veut donner davantage de compétences au Ministère public : 74 postes seront créés. Berne va prendre le pas sur les cantons dans la lutte contre le crime organisé. Le Ministère public pourra ouvrir une enquête lorsqu'un crime aura été commis au moins en partie à l'étranger ou dans plusieurs cantons.

L'Institut d'ethnologie de Berne indique dans un rapport officiel que 45% des réfugiés bosniaques rentrés volontairement au pays rencontrent des conditions d'intégration inacceptables.

Plus de 23 000 demandes d'asile ont été déposées en Suisse en 1997, soit une hausse de 30%.

TRANSPORTS

La Suisse et l'Union européenne sont parvenues à un premier accord dans les négociations bilatérales. La taxe de transit est fixée à 200 Ecu, soit 328 Francs suisses. Greenpeace estime que le montant de 200 Ecu pour les taxes de transit est trop bas. L'association projette de lancer un référendum.

Des affaissements du sol ont été constatés le long de la route du

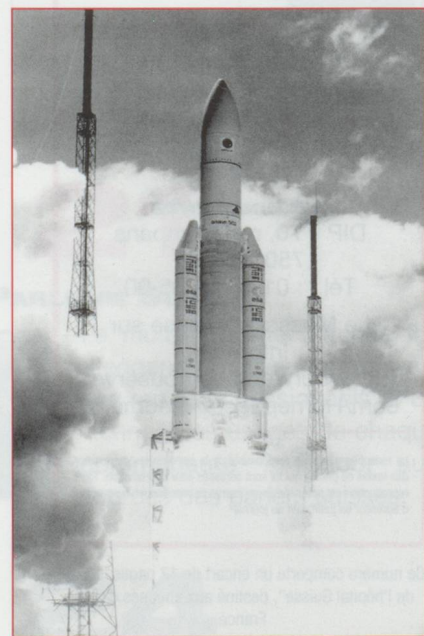
Gothard, au-dessus du tunnel routier. Il s'agit du plus grand affaissement de roche en place observé à ce jour en Suisse. Des affaissements de l'ordre de 10 cm ont été constatés dans les zones des massifs rocheux à Schöllenen ainsi qu'entre Hospenthal et la cheminée d'aération de Gupisbach.

L'exploitation de l'autoroute roullante, solution transitoire en attendant la réalisation de la transversale ferroviaire du Lötschberg, fera l'objet d'un appel d'offre international en mars. Elle sera adjugée cette année puis mise en service en 1999 ou 2000.

Le National a bouclé la réforme des chemins de fer en adoptant un programme de désendettement des CFF de 12 milliards. La régie sera déchargée d'ici 2005 du découvert de 5,1 milliards de Francs suisses auprès de sa caisse de pension.

AGRICULTURE

Le projet Politique Agricole 2002 a été adopté au Conseil des Etats. Les crédits pour le soutien au marché devront diminuer d'un tiers de 1999 à 2004.



La Suisse participera cette année à hauteur de 113 millions de francs aux projets de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). La contribution suisse subit ainsi une diminution réelle de 1,5% par rapport à 1997.

de l'actualité suisse

La population suisse croît lentement. Avec 12 200 personnes de plus, la population s'établit à 7 093 500 habitants fin 1997, soit une hausse de 0,2% contre 0,3% en 96. L'immigration étrangère s'est stabilisée à un faible niveau et le nombre des naissances continue à reculer.

L'avocat du chanvre, Jean-Pierre Egger, a adressé par voie de presse des deux côtés de la Sarine un cinglant "J'accuse" à Flavio Cotti. Radié du barreau genevois à la suite de ses distributions de chanvre devant le Palais fédéral et aux élèves de l'École des Arts et Métiers de Genève, il a déjà écopé de 3 mois de prison ferme. "Le haschisch est au chanvre ce que le kirsch est à la cerise", professe cet apôtre du cannabis.

FONDS JUIFS

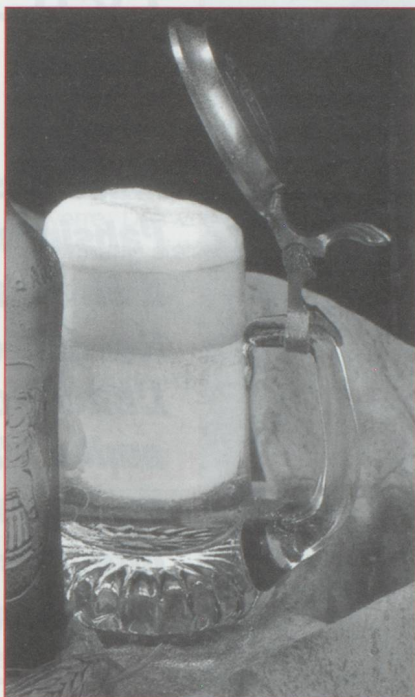
Les juifs de Suisse sont indignés de l'attaque de Kalman Sultanik contre Flavio Cotti, le comparant à Kurt Waldheim. Sigi Feigel, président d'honneur de la communauté israélite de Zurich a exigé du Congrès Juif Mondial des excuses en bonne et due forme.

La Suisse a compté 768 camps abritant 295 000 réfugiés, civils et militaires, dont un seul "disciplinaire" à régime strict. Le commandant de ce camp a été condamné en 1946 à trois ans et demi de réclusion pour abus de confiance et escroquerie, dégradé puis exclu de l'armée.

Christoph Meili, l'ancien gardien de l'UBS réclame à son ancien employeur 3,6 milliards de francs à titre de compensation et dommages pour torts subis.

Un accord modèle sur l'accès aux archives des entreprises a été adopté par la commission Bergier, le Vorort et une douzaine de sociétés : un accès illimité aux archives des entreprises sera désormais offert aux chercheurs de la Commission dans le cadre de leur mandat.

Christoph Blocher indique avoir réuni pour environ 450 millions de Francs suisses de promesses de



Les petits et moyens brasseurs suisses se portent bien. La tumultueuse fusion de Feldschlösschen et Hürliemann leur a permis d'élargir notablement leurs ventes. Avant 1990, il y avait environ 100 sortes de bières suisses, on en compte aujourd'hui entre 250 et 300.

dons en faveur de son action "Don de jubilé Suisse 98".

19 000 Juifs Hongrois vont recevoir chacun 400 dollars de l'aide du Fonds suisse aux victimes de l'Holocauste.

Une soixantaine de personnes réfugiées en 1939-45 ont répondu à l'appel du Conseiller national François Loeb. Les témoignages rejettent unanimement la comparaison entre les camps de travail suisses et les camps de concentration allemands. Beaucoup de lettres expriment de la reconnaissance. Un juif vivant en Hongrie appelle les réfugiés de l'époque à remercier la Suisse pour son accueil. Un soldat polonais invite ses camarades d'internement à raconter la façon dont ils ont été accueillis.

Toute assimilation des camps de travail suisses durant la Seconde guerre mondiale aux camps de concentration nazis boîte des deux jambes, selon Simon Wiesenthal. Le directeur du Centre de documentation juif de Vienne a dit à l'ATS qu'il n'y a pas de comparaison possible.

ÉCONOMIE

Les prix n'ont augmenté que de 0,5% en 1997. En janvier 98, l'inflation est tombée à 0%. Cela ne s'était pas vu depuis 1986.

Le taux de chômage en Suisse a atteint 5,2% et compte 188 304 inscrits pour une population active de 3 621 716 personnes en 1997.

Le chocolatier Lindt & Sprüngli a réalisé pour la première fois un chiffre d'affaire annuel dépassant le milliard de francs suisses.

Novartis va fermer 35 de ses 62 usines de production dans le secteur pharmaceutique pour économiser 200 millions de francs suisses.

Après 6 années de recul consécutif, l'hôtellerie suisse a vu ses résultats rebondir de 4% en 97.

SCIENCES

Le Prix Louis Jeantet de médecine, doté de 2,1 millions de Francs suisses, a été décerné à Denis Duboule, professeur à l'Université de Genève, pour ses travaux sur les gènes de la souris éclairant certaines malformations congénitales chez l'être humain, ainsi qu'à Walter Keller, de l'Université de Bâle qui travaille sur les aspects biochimiques de l'expression des gènes.

Une équipe de l'EPFL conduite par Serge Ayer a mis au point un logiciel "Videofinish" qui permet de visionner deux skieurs simultanément sur la même piste. Le procédé est sur le point d'être commercialisé. Il a été testé sur la piste de ski de Wengen.

CULTURE

La Suisse veut renforcer la protection des droits d'auteur sur les réseaux tels qu'Internet. Elle a signé deux nouveaux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle adoptés fin décembre à Genève.

Henriette Nicolet